



COMMUNIQUE DE PRESSE n° 207/22

Luxembourg, le 19 décembre 2022

Dans le cadre de son 70^e anniversaire, la Cour attribue une nouvelle dénomination à certains de ses bâtiments

Les bâtiments concernés porteront désormais les noms de Comenius, Montesquieu, Rocca et Thémis, en hommage aux valeurs protégées par la Cour de justice et le Tribunal



Les tours A, B, C de la Cour sont désormais dénommées Comenius, Montesquieu et Rocca.

Dans le cadre de son 70^e anniversaire, la Cour de justice de l'Union européenne a décidé d'attribuer officiellement de nouvelles dénominations aux dernières parties de son complexe immobilier qui étaient encore désignées, jusqu'à ce jour, par des lettres. Les tours A, B, C et l'annexe C sont désormais dénommées Comenius, Montesquieu, Rocca et Thémis.

Depuis son installation sur le plateau du Kirchberg (Luxembourg) au début des années 70, la Cour a connu plusieurs extensions. Ces agrandissements trouvent leur origine dans les adhésions successives de nouveaux États membres à l'Union européenne et la création, en 1989, d'une seconde juridiction, le Tribunal, qui compte désormais deux juges par État membre.

La première inauguration d'un édifice consacré à la Cour fut celle du Palais d'origine en 1973. Depuis lors, les bâtiments ont été étendus à plusieurs reprises avec l'ajout de trois premières extensions dans les années 80 et 90, puis de l'Anneau, de la Galerie et des tours A et B en 2008. Une cinquième extension, la tour C, complètera l'ensemble architectural en 2019, permettant ainsi à l'ensemble du personnel de l'institution de travailler sur un seul et même site. En 1990, l'annexe A du Palais sera dénommée **Erasmus**, présenté comme le premier Européen,

contribuant à fédérer les cultures autour des idéaux humanistes. En 1992, l'annexe B prit le nom de **Thomas More**, en vue d'honorer la mémoire de ce grand humaniste européen ainsi que son intégrité et la force de ses convictions contre toute atteinte aux libertés.

La Cour poursuit aujourd'hui la démarche consistant à dénommer ses bâtiments en référence aux valeurs qu'elle défend, tant dans sa jurisprudence que, plus largement, en tant qu'institution européenne. Pour le président de la Cour de justice de l'Union européenne, M. Koen Lenaerts, « les noms retenus visent à mettre en honneur l'histoire de l'Europe ou de la justice. Nous avons également voulu choisir des personnalités ayant été parmi les premiers défenseurs des valeurs que la jurisprudence de la Cour de justice et le Tribunal protège, telles que la démocratie et l'État de droit, le respect de la diversité, dont le multilinguisme, l'égalité d'accès à la connaissance et, plus largement, l'égalité des chances et la justice sociale ».

La **tour A** prend le nom de **Comenius**. Philosophe et pédagogue, Jan Amos Komenský, dit « Comenius » (1592-1670), fut le premier défenseur de l'éducation universelle. Convaincu que l'ascension sociale devrait être le fruit de l'éducation plutôt que de la naissance, il se bat pour l'égalité des chances et l'instruction pour tous, sans considération de richesse, de religion ou de sexe. Présenté comme le père de l'éducation moderne, Comenius révolutionne également les méthodes d'enseignement des langues et, en particulier, du latin, langue de la connaissance, afin de favoriser son apprentissage par le plus grand nombre. Traduits dans une quinzaine de langues, ses manuels seront, pendant plus d'un siècle, les manuels scolaires les plus utilisés en Europe, ce qui contribua au rayonnement du multilinguisme comme clé du savoir.

En honorant le nom de Comenius, qui parcourut l'Europe pour promouvoir un enseignement des langues plus ouvert et plus égalitaire, la Cour de justice de l'Union européenne met en exergue les valeurs du multilinguisme et rend hommage à celles et ceux qui contribuent chaque jour à la défense de la richesse linguistique européenne.

Le nom de **Montesquieu** est attribué à la **tour B**. Charles-Louis de Secondat de la Brède, baron de Montesquieu (1689-1755), fut avocat, juge et écrivain. Sa renommée est associée à son ouvrage *De l'esprit des lois*, publié en 1748 après plusieurs années de voyage en Europe, au cours desquelles il étudia les systèmes politiques, l'économie, le climat, l'Histoire et les mœurs des pays où il séjourna. Considéré à ce titre comme l'un des premiers comparatistes du droit, mais également comme un précurseur de la sociologie moderne, Montesquieu promeut une nouvelle répartition des pouvoirs de l'État, fondée tout à la fois sur leur séparation et leur interdépendance aux fins de garantir leur équilibre. Il pose ainsi les bases du principe de la séparation des pouvoirs, considéré aujourd'hui encore comme le socle de toute démocratie.

Par le choix de Montesquieu, dont la pensée a contribué à forger le principe d'indépendance de la justice, la Cour de justice de l'Union européenne rappelle les valeurs, communes aux États membres, qui définissent l'identité même de l'Union en tant qu'ordre juridique autonome.

La **tour C** s'appelle désormais **Rocca**. Giustina Rocca est considérée comme la première avocate de l'Histoire. Son nom est entré dans l'Histoire en raison d'une sentence arbitrale rendue le 8 avril 1500, dans le cadre d'un litige dont l'issue lui avait été confiée. Dans la cour du gouverneur vénitien de Trani, Giustina Rocca rend sa sentence en langue vernaculaire — plutôt qu'en latin, suivant les usages de l'époque — afin de la rendre compréhensible pour le public venu assister au prononcé. Elle convoque ensuite la partie perdante, afin que celle-ci lui verse les honoraires d'usage, en marquant ainsi, à une époque où les femmes n'avaient accès ni à l'enseignement ni à la pratique du droit, sa volonté d'être traitée sur un pied d'égalité avec les hommes investis de telles prérogatives.

En attribuant le nom de Rocca à sa tour la plus élevée, la Cour de justice de l'Union européenne rappelle son attachement à l'accessibilité du droit et de la justice à tous et réaffirme, en écho à sa propre jurisprudence, son engagement en faveur de l'égalité des chances.

Enfin, l'**annexe C** reçoit le nom de **Thémis**. Fille d'Ouranos et de Gaïa, qui représentent respectivement le ciel et la terre, Thémis est considérée, dans la mythologie grecque, comme la déesse de la justice. Épouse et conseillère de Zeus, elle siège à sa droite et concourt au maintien de l'ordre établi. Allégorie de la justice immanente, Thémis est

généralement représentée avec ses attributs que sont la balance et le glaive, parfois aussi avec un bandeau sur les yeux en signe d'impartialité. La balance, qui symbolise l'ordre social, l'équilibre et l'harmonie, vient en contrepoint du glaive, qui représente la sentence et l'autorité judiciaire, et confère, grâce au double tranchant de la lame susceptible de sanctionner chaque partie, force exécutoire à ses décisions. Thémis est ainsi devenue l'image universelle de la justice. Le choix du nom de Thémis fait écho à la décision des premiers membres de la Cour qui, puisant dans leurs traditions culturelles communes, choisirent, en 1952, de faire figurer la balance et le glaive de Thémis sur le logo de l'Autorité judiciaire de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).



L'annexe C, construite en 1992, abrite le Tribunal et est désormais dénommée Thémis.

Des plaques ont été installées dans les différentes parties du complexe immobilier afin de partager avec le public les éléments ayant conduit au choix de ces dénominations. Elles ont été dévoilées, en présence du personnel de l'institution, à l'occasion d'une cérémonie ouverte par une allocution du président de la Cour, M. Koen Lenaerts.

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.

Contact presse : Amanda Nouvel ☎ (+352) 4303 2524.

Restez connectés !

